



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 24 mai 2013

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, FEVRIER, GUERINET, HERVIEUX, HOUZE, MALET, TARTINVILLE, THION, VILLETTE

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : MME BONNEAU- MM. BOURGEOIS, BOUVARD, DONES, MAMEAUX, ROUSSEAU

Autres personnalités : MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement

Absents excusés :

Bureau : MM.FOURAY, GRILLON, LEGRAND, PICARD,

Comité consultatif et personnalités qualifiées : MM. CHOFFY, GAUDET, GUERIN, Conseillers généraux, PIGNAULT, RENUCCI

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil Régional, MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre - MM. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers, PAGE, Trésorier

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du bureau du 19 avril 2013
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- NATURA 2000 : plan de financement pour la 1^{ère} année d'animation du contrat 2013-2016
- Fond d'Accompagnement culturel et touristique (FACT)
- Indemnités des élus : Réduction du taux des indemnités de fonction
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE accueille les élus pour ce premier Bureau dans les nouveaux locaux du 48 bis Faubourg d'Orléans. Elle excuse Mmes DUBOIS et CANETTE ainsi que M. FOURNIER-MONTGIEUX, retenus par d'autres obligations.

La Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Contrat Régional de Pays 3G : demande de mobilisation de fonds « enveloppe fongible ». Ne notant pas d'observation, ce point est ajouté.

Approbation du compte-rendu du bureau du 22 mars 2013

Mme BONNEAU demande des précisions quant à l'envoi du mail pour la « cession de mobilier », point à l'ordre du jour du Bureau précédent. Elle demande que lui soit précisé quand et comment les « partenaires privés » du Pays ont été destinataires de l'information sur la cession du mobilier. David VOYER lui répond qu'un second mail, à destination des partenaires, a été envoyé quelques minutes après celui envoyé aux communes et Communautés de Communes, puisqu'il s'agit de deux listings différents.

Ne relevant pas d'autre observation, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Dossier « Aménagement d'une circulation douce rue du Péage », commune de Chambon la Forêt.
Mme BEVIERE présente le projet de la commune de Chambon la Forêt consistant à créer une nouvelle portion de circulation douce, située rue du Péage (RD 138). Celle-ci permettra aux habitants des quartiers de La Garenne des Monts (lotissements nouvellement aménagés), de Longueville ou de Maison Mouche, de rejoindre le centre bourg sur un itinéraire adapté, sécurisé et balisé.

Avec ce dernier tronçon, l'ensemble de la commune sera pourvue en itinéraire de circulation douce. Cette portion rejoint donc des quartiers d'habitation vers les commerces (boucherie-charcuterie, future boulangerie, épicerie), la mairie et les équipements socioculturels (école de musique, écoles, stade, salle des fêtes, forêt...).

Après la réalisation de ces travaux d'aménagement, l'ensemble des habitants pourront accéder aux pôles communaux en toute sécurité.

Le coût du projet s'élève à 41 269 € HT. La subvention demandée est de 8 253,80 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

Mme BEVIERE passe ensuite la parole à M. GUERINET pour qu'il présente les quatre projets du Module 12 « Agriculture ».

- Dossier « Acquisition de matériels de fenaison (épandeur) », CUMA de Beaune La Rolande.

La CUMA de Beaune la Rolande, dont l'activité principale est l'élevage bovin lait et viande, envisage de renouveler son épandeur à fumier pour l'épandage de compost de déchets verts de récupération, de compost agricole via les coopératives agricoles, en remplacement des engrais de synthèse et en renouvellement de l'épandeur actuel devenu dépassé et ne correspondant plus aux besoins des adhérents (21 des 46 adhérents de la CUMA).

La gestion des amendements est une activité importante sur les exploitations et la valorisation de la matière organique permet une économie non négligeable sur les intrants chimiques. De plus, elle valorise les produits comme le compost ou les déchets verts.

Le gain économique pour les exploitations d'élevage et de polyculture élevage est également intéressant. L'achat groupé montre l'intérêt d'une valorisation commune du matériel pressenti pour obtenir un coût de revient inférieur à celui qu'il serait individuellement.

Les adhérents ont opté pour du matériel possédant une capacité de chargement importante (14m³) et permettant une meilleure régularisation des épandages, limitant ainsi les phénomènes de bouchons de matières, vecteurs de problèmes de surdosage, grâce à la pesée embarquée.

Le coût du matériel s'élève à 42 100 € HT. La subvention demandée est de 14 700 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

- Dossier « Acquisition d'un néo-déchaumeur équipé d'un semoir petites graines », CUMA des 3 Hameaux.

La CUMA des 3 Hameaux, dont les activités sont le déchaumage, le semis de couverts et l'irrigation, envisage de renouveler son appareil de déchaumage par un matériel de plus grande capacité, équipé d'un semoir permettant l'incorporation des couverts lors du déchaumage.

Le déchaumage est une intervention importante après la récolte. La CUMA possède une activité de déchaumage à disques indépendants mais elle n'est pas équipée d'un semoir. Les adhérents ont fait le choix d'investir dans ce nouveau matériel afin de limiter l'impact des charges de mécanisation et d'assurer un travail optimisé de l'outil.

Le but principal est de favoriser la germination des graines restées après la récolte mais aussi les adventices présentes dans la culture. L'adaptation d'un semoir combiné permettra de limiter les passages à un seul et ainsi réduire la consommation d'énergies fossiles sur les exploitations. Ce

semoir est spécifique aux engrais « verts » car la taille des graines étant très petite, les cannelures du semoir sont adaptées.

Cette nouvelle activité va répondre aux besoins des 10 adhérents.

Le coût du matériel s'élève à 28 600 pour des dépenses éligibles de 23 100 € HT. La subvention demandée est de 8 000 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

- Dossier « Acquisition d'un strip till », CUMA des 1 000 Arpents.

La CUMA des 1 000 arpents (43 adhérents) est à l'origine principalement liée à l'irrigation. Elle s'est aujourd'hui diversifiée, notamment avec l'acquisition de broyeur et de semoir.

Les adhérents souhaitent investir dans un matériel de dernière génération dénommé Strip till. Cet appareil va répondre aux besoins de 4 agriculteurs qui se sont engagés pour une surface de 920 ha. Ce matériel a pour but d'implanter la culture en travaillant la ligne de semis de manière isolée pour enfouir de l'engrais de façon localisée, ce qui permet de réduire les intrants. Il peut aussi être utilisé en associant le travail de semis et d'apport en engrais simultanément. C'est sous cette forme qu'il sera utilisée par la CUMA.

L'action du Strip till est de travailler directement sur un couvert ou un chaume sans procéder à une destruction préalable, ce qui limite les interventions culturales sur la parcelle.

La réduction de dose est également un argument qui peut être mis en avant car il suffit de localiser l'engrais et les intrants sur la ligne de semis, le couvert précédent restant en place. Cela limite donc l'impact des repousses.

Les adhérents ont opté pour un matériel de grande largeur. Afin d'éviter tous risques lors du déplacement sur la route, le matériel est doté d'un système de repliage hydraulique.

Cet outil peut s'adapter à la culture du maïs, du tournesol et pourra être adaptable au semis de colza.

Le coût total du matériel est de 21 800 € HT. La subvention régionale demandée est de 7 630 €, soit 35% des dépenses éligibles.

- Dossier « Acquisition d'un néo-déchaumeur », CUMA de Teillay St Benoit.

La CUMA de Teillay St Benoit compte 5 adhérents ayant une activité de moisson, d'arrachage de betteraves et d'irrigation. Ils souhaitent investir dans une nouvelle activité au sein de la CUMA. Le déchaumage est une intervention importante après récolte. La CUMA ne possédant pas ce type de matériel, elle a fait le choix dans un nouveau matériel, un néo-déchaumeur Lemken rubin 9. Ce dernier permettra de limiter les impacts des charges de mécanisation et d'assurer un travail optimum de l'outil.

La nouvelle activité va répondre aux besoins de 4 adhérents pour une surface de 400 ha, les adhérents ont optés pour un matériel de 4 mètres de largeur, afin de limiter le coût financier d'un tel outil, le choix a été d'un achat en commun.

Le but principal est de favoriser la germination des graines après récolte mais aussi les adventices présentes dans la culture. Cet outil à disques a la possibilité de préparer un sol pour de futurs semis avec limitation du labour, réduisant ainsi la consommation d'énergie fossile. Les disques travaillent sur une profondeur entre 3 et 7 cm, ce qui ne bouleverse pas la structure du sol.

Cet outil peut également être utilisé pour détruire les couverts à la sortie de l'hiver, l'utilisation de disques permettant de réaliser un mulch (mélange de terre, de paille et de couvert) le plus homogène possible et limitant l'emploi de désherbant au profit d'une destruction mécanique.

Le coût total du matériel est de 19 400 € HT. La subvention régionale demandée est de 6 700 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

M. GUERINET salue le fait que des CUMA, à l'origine créées pour des activités d'irrigation, souhaitent se diversifier en investissant dans du matériel adapté aux nouveaux modes de culture.

Délibération pour la mobilisation de l'enveloppe fongible (point ajouté à l'ordre du jour)

Reprenant la parole, Mme BEVIERE précise, à l'aide du tableau récapitulatif de la consommation faisant apparaître l'insuffisance des crédits disponibles sur les modules 6 et 12, que, pour pouvoir financer les 5 projets validés par le Bureau et mobiliser une partie de l'enveloppe fongible, il convient de prendre une délibération.

M. TARTINVILLE soumet 2 questions au Bureau sur ce sujet.

- Cette mobilisation impute-t-elle les fonds spécifiques pour le THD et/ou l'OCMACS ?

Mme BEVIERE confirme que pour l'instant non, l'enveloppe fongible dédiée aux projets étant clairement séparée. En fin de programme, si les fonds FISAC ou THD n'étaient pas mobilisés sur le territoire, il faudra voir avec la Région si ces crédits peuvent être mis en commun pour de nouveaux projets.

- La mobilisation pour les modules 6 et 12 implique-t-elle que ces derniers soient soldés ?

La Présidente confirme.

David VOYER précise également que cette mobilisation de fonds diminue d'autant les disponibilités pour les autres modules, dont certains semblent ne pas être suffisamment dotés pour financer les projets pressentis, s'ils devaient tous se réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Bureau demande à la Région son accord pour mobiliser 28 995,23 € de l'enveloppe fongible comme suit :

- 7 729,47 € pour le Module 6
- 21 265,76 € pour le module 12

L'enveloppe fongible passera ainsi de 166 350 € à 137 354,77 € (dont 30 000 € en fonctionnement).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000

- Subvention pour l'animation du Contrat 2013-2016.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de Pilotage Natura 2000. Ce dernier précise que cette nouvelle délibération est demandée par la DREAL pour préciser les montants et la répartition des financeurs.

Mme BEVIERE précise que cette délibération ne fait que compléter les informations concernant les montants.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le dossier Natura 2000 avance bien grâce à la mobilisation de tous les partenaires.

Attribution de subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel et Touristique FACT

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit du dernier dossier financé dans le cadre du FACT, les crédits de ce fonds étant épuisés.

Le premier passage en Bureau pour ce projet remonte au 7 décembre 2011, la subvention du Pays arrivant en dernier lieu, après avoir obtenu un plan de financement définitif du programme.

Mme BEVIERE propose donc d'attribuer à la commune de Chapelon une subvention de 4 000 € au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel et Touristique pour l'étude de diagnostic du Moulin Gaillardin, dont le montant s'élève à 14 476,00 € HT.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Diminution des indemnités du Président et des Vice-Présidents (modification de la délibération n° 15/2008)

Mme BEVIERE rappelle que lors du vote du budget 2013, la décision avait été prise de diminuer les indemnités des élus, afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Une délibération est cependant obligatoire.

A compter du 1^{er} mai 2013, l'indemnité mensuelle accordée à la Présidente sera ramenée à 91.43 % et l'indemnité mensuelle accordée à chaque Vice-Président sera ramenée à 49.53 % du taux de l'indice brut de référence prévu pour les Syndicats de communes de la catégorie dont relève le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. TARTINVILLE remercie la Présidente et les Vice-Présidents pour ce geste.

Affaires diverses

- Appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments publics ».

Mme BEVIERE informe les élus de cet appel à projets lancé par la Région et l'ADEME.

Cet appel à projets vise à doter la région Centre :

> d'un nombre significatif de bâtiments réhabilités très économes en énergie sur son territoire. L'objectif est d'une part, d'apprécier les conditions techniques, architecturales, organisationnelles et économiques de leur réalisation et, d'autre part, d'impulser aussi leur développement et leur généralisation en préparant et en encadrant toute la filière, depuis la maîtrise d'œuvre jusqu'aux entreprises,

> de démonstrateurs où l'approche énergétique en phase conception est globale et qu'elle s'articule à la fois sur les usages thermiques et sur les usages électriques, quels qu'ils soient. En effet, le poids de ces usages dans le bilan en énergie primaire est désormais prépondérant et il devient essentiel de les maîtriser, comme l'ensemble des autres usages de l'énergie. Les usages électriques ont aussi un impact très négatif sur le confort d'été,

> de bâtiments qui, au-delà des objectifs énergétiques, intègrent des dispositifs qui permettent de réduire les impacts sur les écosystèmes naturels et sur la santé humaine par l'utilisation des matériaux naturels et/ou issus de la biomasse à faible énergie grise. On entend par énergie grise l'énergie nécessaire à la fabrication des matériaux, à leur mise en œuvre et à leur élimination en fin de vie,

> de réalisations dont « l'habitabilité » est satisfaisante pour ses usagers : confort, bien être, dont la durabilité, la pérennité et l'entretien permettent d'assurer l'atteinte des objectifs énergétiques prévus tout en apportant satisfaction aux utilisateurs acteurs,

> de bâtiments dont les coûts seront optimisés et maîtrisés, pour assurer une grande reproductibilité et par conséquent une grande diffusion.

David VOYER complète ces informations en confirmant que ce dispositif est compatible avec des aides dans le cadre des Contrats de Pays, à partir du moment où les dépenses présentées ne sont pas les mêmes.

- Recensement des projets pour la rénovation du parc des bailleurs sociaux ».

Mme DALLOT informe les élus que la SIAP a répondu à la demande de la Région pour les projets de rénovation du parc immobilier en précisant le plan d'action prévu jusqu'en 2017.

Mme BEVIERE précise que cette demande de la Région a pour objectif de préparer la réunion organisée le 17 juin. Il s'agit d'estimer les besoins du territoire pour l'enveloppe supplémentaire « Logement » dont bénéficiera le Pays en 2014.

-ID en Campagne

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER pour faire un point d'avancement sur les initiatives en émergence.

Il précise qu'une dizaine de projets sont en cours de construction ou de finalisation. Les dossiers sont attendus pour la fin du mois de juillet.

-Trame verte et bleue et Agenda 21

Mme BEVIERE rappelle que les élus du Pays ont reçu un courrier les invitant à donner les noms des référents qui participeront aux ateliers de réflexion pour la Trame verte et bleue.

Elle invite également les élus à se mobiliser pour les ateliers qui se tiendront le 14 juin sur le thème de l'Agenda 21.

Mme BEVIERE précise que le prochain Bureau se tiendra le 28 juin, plusieurs inaugurations étant déjà prévues le 21 juin, date initialement envisagée.

Elle invite ensuite les élus à visiter les nouveaux locaux et à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 18h30.